ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 35898

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des enfants atteints d'autismes sévères. En effet, il est à constater que lorsque les parents souhaitent engager la méthode ABA, il n'y a pas de financement adapté. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre afin de donner toutes les chances aux autistes profonds de s'intégrer dans la société.

Texte de la réponse

La Haute autorité de santé (HAS) a publié des recommandations sur le diagnostic et l'évaluation chez l'adulte en juillet 2011. Elle a publié conjointement avec l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) des recommandations sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez les enfants et les adolescents. Ces recommandations indiquent que les interventions évaluées mettent en évidence une amélioration du quotient intellectuel, des habiletés de communication, du langage, des comportements adaptatifs ou une diminution des comportements problèmes pour environ 50 % des enfants avec troubles envahissants du développement (TED), avec ou sans retard mental. Les méthodes recommandées auprès de l'enfant sont les interventions personnalisées, globales et coordonnées débutées avant 4 ans et fondées sur une approche éducative, comportementale et développementale. Parmi les approches éducatives, comportementales et développementales, les interventions évaluées jusqu'en septembre 2011 concernent les interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement dites ABA, le programme développemental dit de Denver ou le programme « traitement et éducation pour enfants avec autisme ou handicap de la communication » dit TEACCH. Les approches développementales et comportementales ne doivent cependant pas être présentées comme exclusives l'une de l'autre. En effet, les programmes d'interventions à référence développementale, tels que les programmes dits de Denver ou TEACCH, intègrent des principes issus de l'analyse appliquée du comportement. De même, les interventions contemporaines fondées sur l'analyse appliquée du comportement (dites ABA contemporain) intègrent les principes issus des connaissances sur le développement. Leur efficacité sur le quotient intellectuel, les compétences de communication et le langage a été démontrée à moyen terme comparativement aux pratiques éclectiques, avec une amélioration pour environ 50 % des enfants (suivi maximum durant 4 années). Des effets plus modérés sont observés sur les comportements adaptatifs. Leurs effets à l'adolescence ou à l'âge adulte ne sont pas connus. En outre, le plan autisme pour la période 2013-2017 doit permettre de construire une nouvelle étape de la politique en faveur des personnes présentant des troubles envahissants du développement et en particulier l'autisme. Ce plan a été élaboré en concertation avec les associations. Il est également le résultat d'un important travail interministériel. Les propositions qui composent le plan visent, tout en offrant un choix aux personnes avec autisme ou autres TED ainsi qu'à leurs familles entre différentes réponses et dispositifs, à proposer, à tous les âges, des interventions évaluées et contrôlées, en renforçant la coopération entre les secteurs de la recherche, du sanitaire, du médico-social et de l'éducation et en mettant en œuvre une nouvelle forme de gouvernance qui associe pleinement les personnes elles-mêmes.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE35898

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Bacquet
Circonscription : Puy-de-Dôme (4e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35898
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 août 2013, page 8577
Réponse publiée au JO le : 9 février 2016, page 1181